

Prévention des risques professionnels dans le secteur de l'élevage

Français

Savoir pour prévenir

ÉVITER LES ACCIDENTS DU TRAVAIL GRACE A LA PREVENTION EST L'AFFAIRE DE TOUS

La loi n° 31 du 8 novembre 1995 sur la prévention des risques professionnels, accompagnée de ses règlements spécifiques, souligne et régit le besoin d'améliorer les conditions de travail de tous. L'article 14 de ladite loi fixe les obligations et les droits des employeurs et des travailleurs.

Principales obligations spécifiques de l'exploitant agricole ou de l'éleveur:

- Mener à bien une évaluation des risques de l'exploitation.
- Fournir à ses travailleurs des équipements de travail et des moyens de protection appropriés au travail à réaliser.
- Informer et former les travailleurs, en leur permettant de participer.
- Analyser les possibles situations d'urgence et adopter les mesures nécessaires en matière de premiers secours, de lutte anti-incendie et d'évacuation des travailleurs.
- Prendre les mesures opportunes en cas de risque grave et imminent.
- Veiller à la santé des travailleurs avec un système de suivi axé sur les risques possibles.
- L'employeur doit disposer des documents démontrant qu'il respecte ses obligations en matière de prévention des risques professionnels.
- Protéger les travailleurs particulièrement sensibles à certains risques (chimiques ou biologiques) comme les femmes enceintes ou allaitantes, les mineurs et les handicapés.

Principales obligations spécifiques du travailleur d'une exploitation agricole ou d'élevage :

- Coopérer avec l'employeur en matière de prévention.
- Utiliser les machines et les outils comme il se doit.
- Soigner et conserver les équipements de protection fournis par l'employeur conformément aux instructions.
- Informer de toute situation dangereuse.
- Respecter les mesures de protection et les obligations stipulées.
- Coopérer avec l'employeur pour garantir la sécurité des conditions de travail.

*La teneur de cette publication est de la responsabilité exclusive de l'organisme d'exécution. Elle ne reflète pas nécessairement l'avis de la Fundación para la Prevención de Riesgos Laborales (Fondation pour la prévention des risques professionnels).



Prévention des Risques Professionnels EXPLOITATIONS D'ÉLEVAGE AE_0039/2015

DEPÓSITO LEGAL: M-24956-2016

CÓDIGO DE ACCIÓN: AE-0039/2015

ENTIDADES EJECUTANTES Y SOLICITANTES



CON LA FINANCIACIÓN DE:



Prévention des risques professionnels dans le secteur des l'élevage

RIESGOS	MEDIDAS PREVENTIVAS
Chutes au même niveau dues à des sols irréguliers ou glissants ou à des trébuchements sur des objets posés à terre.	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des chaussures appropriées à la tâche à réaliser pour éviter de glisser et de tomber. Veiller également à ce que les zones de passage et de travail soient propres. Privilégier les engins mécaniques sur les moyens manuels pour nettoyer les sols.
Chutes de hauteur lors de travaux, même occasionnels, sur des surfaces en hauteur dont les accès ne sont pas protégés et dans des trous se trouvant dans les zones de travail.	<ul style="list-style-type: none"> Veiller aux mesures de sécurité pour éviter les chutes de hauteur. Pour les travaux en hauteur, utiliser tous les moyens accessoires nécessaires afin de garantir votre sécurité physique (ceintures anti-chutes, filets de sécurité, etc.).
Risque de chutes de boules, balles de paille, herbe ou fourrage...	<ul style="list-style-type: none"> L'empilage de matériaux doit être stable et sûr. Sur les étagères, respecter la charge maximale et faire en sorte que les objets ne dépassent pas le bord des étagères.
Accidents provoqués par des animaux	<ul style="list-style-type: none"> Formation du travailleur en matière de manutention des animaux. Ne pas rester enfermé avec des animaux dans un espace réduit. Se placer comme il se doit lorsque l'on s'occupe du bétail pour éviter les ruades, la principale source de lésions.
Coupures lors de la manipulation d'outils manuels	<ul style="list-style-type: none"> Les outils que l'on utilise doivent être appropriés, en forme et en taille, aux opérations à réaliser. Ils doivent être périodiquement entretenus. Utiliser des gants anti-coupures et anti-perforation n'entraînant pas de perte de dextérité et des lunettes de protection contre les projections. Porter des bottes de sécurité avec des embouts résistants aux impacts.
Risques associés aux conditions climatiques : froid, chaud, orages...	<ul style="list-style-type: none"> Chaussures et vêtements appropriés aux conditions climatiques. Il est recommandé que ceux-ci ne soient pas trop lâches ou amples pour éviter les coincements et/ou accrochages. Limiter le temps d'exposition au soleil et au froid en faisant des pauses plus fréquentes et plus longues.
Efforts physiques excessifs et postures forcées	<ul style="list-style-type: none"> Apprendre aux travailleurs à manutentionner les charges et à adopter des postures plus correctes pour éviter les lésions. Utiliser les équipements de protection appropriés (protections lombaires, gants, etc.). Dans la mesure du possible, remplacer les techniques manuelles par des systèmes mécanisés qui facilitent le travail. Dans toute la mesure du possible, utiliser des moyens auxiliaires pour transporter des objets: brouettes, transpalette, chariots de transport, etc., surtout si les charges sont lourdes, volumineuses ou s'il faut les transporter fréquemment.

*La teneur de cette publication est de la responsabilité exclusive de l'organisme d'exécution. Elle ne reflète pas nécessairement l'avis de la Fundación para la Prevención de Riesgos Laborales (Fondation pour la prévention des risques professionnels).



RIESGOS	MEDIDAS PREVENTIVAS
Risque de renversement du tracteur (latéral ou en arrière). Coincements dans des parties mobiles des machines.	<ul style="list-style-type: none"> Apprendre aux travailleurs chargés de conduire un tracteur à le faire en toute sécurité. La machine doit être équipée de dispositifs anti-renversement. Ajuster la vitesse aux opérations et au terrain. Ne pas rouler près de talus, en bordure de fossés ou d'autres dépressions. Il est recommandé de garder des distances prudentes. Conduire lentement et adapter la vitesse à l'état du terrain en faisant attention aux obstacles, aux croisements, etc. Les dispositifs d'alerte et d'alarme doivent fonctionner correctement : gyrophare, etc. Surveiller la présence de personnes autour du tracteur. Toujours circuler en plaçant l'outil agricole dans sa position de transport la plus basse. Veiller à ce que les personnes qui assemblent une machine suivent des instructions et des signes de communication simples afin de travailler de façon coordonnée en cas de risques. Il est important de s'assurer que toutes les protections des pièces mobiles se trouvent à leur place et en bon état.
Risques de renversement ou d'écrasement lors d'opérations réalisées avec le tracteur.	<ul style="list-style-type: none"> Il faut disposer de, et utiliser, les EPI ou équipements de protection individuelle (agrés, portant la marque CE et accompagnés d'une notice) appropriés à chaque tâche: gants, lunettes, chaussures, combinaison, chapeau, manteau, ceinture de fixation ou anti-chute, etc. Il est important de les conserver en de parfaites conditions (propres et en bon état). Utiliser des bottes imperméables les plus hautes possibles (les jambières du pantalon doivent recouvrir la partie supérieure des bottes). Porter un vêtement imperméable recouvrant tout le corps et s'ajustant aux gants et aux bottes.
Risques biologiques, contact avec des substances nocives pour la santé humaine dans le cadre de la manutention d'animaux.	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de produits homologués (signalisation et instructions de manipulation appropriées). Pour pouvoir manipuler des produits zoosanitaires, l'opérateur doit avoir été formé et posséder une carte officielle de manipulateur de produits pesticides propres à l'élevage. Le travailleur doit observer des règles d'hygiène appropriées avant, pendant et après la manutention des animaux. Utiliser les EPI appropriés. Les installations et le bétail doivent être tenus dans de bonnes conditions de propreté et d'hygiène.
Risque de type chimique dû au contact direct, à la manipulation ou à l'inhalation d'agents ou de substances pouvant être utilisées dans les exploitations (pesticides et désinfectants)	<ul style="list-style-type: none"> Porter des casques antibruit ou des dispositifs de protection auditive homologués pendant l'utilisation d'outils de travail, de tracteurs sans cabine fermée (scies à chaîne, équipements de travail anciens...) émettant des bruits dépassant les limites techniques fixées (85Db).
Exposition à un niveau sonore supérieur aux limites admissibles.	<ul style="list-style-type: none"> Planifier et coordonner les travaux en précisant les priorités. Meilleure organisation du travail, distribution claire des tâches et des compétences.
Stress professionnel, provoqué par un déséquilibre entre les tâches demandées aux travailleurs et la capacité de celui-ci de les effectuer dans des conditions où une erreur peut avoir des conséquences négatives.	<ul style="list-style-type: none"> Respecter les indications sur les risques auxquels les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas être exposées. <p>Informez le service médical si vous êtes enceinte, si vous avez accouché récemment ou si vous allaitez.</p>
Risques découlant de l'absence de perspective de genre	

DEPÓSITO LEGAL: M-24956-2016

CÓDIGO DE ACCIÓN: AE-0039/2015

ENTIDADES EJECUTANTES Y SOLICITANTES

CON LA FINANCIACIÓN DE:

